

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 18/05/2021

Le dix-huit mai deux mille vingt et un à 17H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance à huis clos, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 29/03/2021

Étaient présents : *GARRIDO ROGER - RIUBRUJENT CHRISTIANE - SUELVES SEBASTIEN - CARBO MICHELLE - SOL FREDERIC - BALESTE MARIE - GIRARD GUILLAUME - ERRE DANIEL - LAMARQUE MARIE JOSEE - LAMARQUE JOELLE - BERGER MYRIAM - CAZALS HENRI - BRUZY ALBERT - MAURAT CHRISTINE - ESPIRAC HELENE - LLOBET CHRISTOPHE - PORTA ANNE MARIE - CASES MICHEL - DELAFUENTE STEPHANIE - DOGOR FRANCIS*

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Absents :

*TROGNO Marie qui avait donné procuration à Marie BALESTE
TEYSSEYRE Thierry qui avait donné procuration à Albert BRUZY
OMS BRUNO*

MME Stéphanie BARBEDOR, Directrice Générale des Services a été désignée

Le quorum étant atteint Mr le Maire a déclaré la séance ouverte à 17h40

Ordre du Jour :

- Intervention de Monsieur Robert VILA, Président de Perpignan Méditerranée Métropole et présentation du Conseil Municipal et des adjoints au Maire.
- Approbation du Compte rendu
- Demande de subvention de l'association Vivre et Sourire
- Nouveaux tarifs du service enfance jeunesse
- Panneaux photovoltaïques- Société Élément – Continuité du projet
- Instauration d'une prime pour le personnel recevant la médaille du travail
- Désignation d'un délégué pour le Syndicat Mixte de la Têt Bassin Versant (SMTBV)
- Décision Modificative n°1 du Budget Communal
- Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Bâtiments Commerciaux
- Jurés d'assises

• INTERVENTION DE MR ROBERT VILA PRESIDENT DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE

Robert VILA a souhaité se présenter en tant que Président de Perpignan Méditerranée Métropole, il a rappelé les principales missions à la charge de la Communauté d'Agglomération, et ses engagements pour son mandat de Président au sein de la structure administrative.

Il a donné la parole aux élus qui avaient quelques questions à lui poser.

Après cette succincte présentation il a quitté l'assemblée afin que le Conseil Municipal puisse débiter.

• **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE A L'UNANIMITE**

• **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION VIVRE ET SOURIRE**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention présentée par l'Association Vivre et Sourire.

Il explique qu'une répartition est faite entre plusieurs commune.

Il revient à la commune de Saint Feliu d'Avall de verser un montant de 7302.03 €

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de délibérer sur ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise** la Commune à verser à l'Association Vivre et Sourire une subvention d'un montant de 7302.03 €
- **Dit que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération,

• **MODIFICATION DES TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS ET DU PERISCOLAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL**

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux tarifs qui sont joints à la présente

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE les nouveaux tarifs de l'accueil de loisirs et du périscolaire de la commune de Saint Feliu d'Avall.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération,

**TARIFS 2020-2021****ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Tarif par enfant	QF 0 - 450 €				QF 451 - 900 €				QF + 901 € / Non-allocataire			
	CYCLE 5BIS 4,5 semaines 18 jours	CYCLE 5 5 semaines 18 jours	CYCLE 3 6 semaines 24 jours	CYCLES 1-2-4 7 semaines 27 jours	CYCLE 5BIS 4,5 semaines 18 jours	CYCLE 5 5 semaines 18 jours	CYCLE 3 6 semaines 24 jours	CYCLES 1-2-4 7 semaines 27 jours	CYCLE 5BIS 4,5 semaines 18 jours	CYCLE 5 5 semaines 18 jours	CYCLE 3 6 semaines 24 jours	CYCLES 1-2-4 7 semaines 27 jours
Matin	7,00€	7,00€	10,00€	11,00€	8,00€	8,00€	11,00€	13,00€	9,00€	9,00€	13,00€	15,00€
Midi	6,00€	6,00€	8,00€	9,00€	7,00€	7,00€	9,00€	11,00€	8,00€	8,00€	10,00€	12,00€
Soir	12,00€	12,00€	15,00€	18,00€	13,00€	13,00€	16,00€	19,00€	14,00€	14,00€	17,00€	21,00€
Ponchel (à la journée)	5,00 €											

ALSH MERCREDIS (sans repas)**Inscription annuelle OBLIGATOIRE (paiement par cycle)**

Tarif par enfant	QF 0 - 450 €				QF 451 - 900 €				QF + 901 € / Non-allocataire			
	CYCLE 5BIS 4,5 semaines 4 mercredis	CYCLE 5 5 semaines 5 mercredis	CYCLE 3-4 6 semaines 6 mercredis	CYCLES 1-2 7 semaines 7 mercredis	CYCLE 5BIS 4,5 semaines 4 mercredis	CYCLE 5 5 semaines 5 mercredis	CYCLE 3-4 6 semaines 6 mercredis	CYCLES 1-2 7 semaines 7 mercredis	CYCLE 5BIS 4,5 semaines 4 mercredis	CYCLE 5 5 semaines 5 mercredis	CYCLE 3-4 6 semaines 6 mercredis	CYCLES 1-2 7 semaines 7 mercredis
<15 inscrits	Service fermé											
15-24 inscrits	36,00€	45,00€	54,00€	63,00€	44,00€	55,00€	66,00€	77,00€	52,00€	65,00€	78,00€	91,00€
25-48 inscrits	28,00€	35,00€	42,00€	49,00€	36,00€	45,00€	54,00€	63,00€	44,00€	55,00€	66,00€	77,00€
Ponchel (à la journée)	30,00 €											

Détail des cycles 2020-2021

Du 01/09 au 16/10/2020	Cycle 1	7 Semaines
Du 02/11 au 18/12/2020	Cycle 2	
Du 04/02 au 12/02/2021	Cycle 3	6 Semaines
Du 01/03 au 16/04/2021	Cycle 4	7 Semaines
Du 03/05 au 04/06/2021	Cycle 5	5 Semaines
Du 07/06 au 06/06/2021	Cycle 5 bis	4,5 Semaines



Enfant en MATERNELLE	3,62 €
Enfant en ÉLÉMENTAIRE	3,87 €

* susceptible de modification en juin 2020

ACCUEIL DE LOISIRS (Vacances)

	Résidents sur la commune de Saint Félix d'Avall				Non résidents
	Allocataires CAF & MSA			Non-allocataire	
	QF 0 - 450 €	QF 451 - 900 €	QF + 901 €		
Journée avec repas	8,00 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €	25,00 €
Inscription semaine*	35,00 €	45,00 €	55,00 €	65,00 €	120,00 €
Supplément sortie	4,00 €	5,00 €	6,00 €	6,00 €	16,00 €
Séjour ski	160,00 €	170,00 €	180,00 €	190,00 €	250,00 €

* Priorité aux inscriptions à la semaine.

ATTENTION

En cas de non-inscription	30,00 €	Tarif unique pour toute présence imposée par les parents à une prestation pour lequel l'enfant n'est pas inscrit.
Tarif horaire pour non récupération des enfants après 18h30		Toute heure commencée est due

- **AVIS SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSE PAR LA SOCIETE SOLEIL ELEMENTS 8 CONSISTANT EN UN PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE SITE DES BOUZIGUES LIEU- DIT « CAMPELLANES ».**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de permis de construire a été déposée en mairie le 02 février dernier par la société Eléments 8 et a été enregistrée sous le numéro PC06617421C0001 par les services municipaux, que ce permis est en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Ce projet consiste en l'installation d'un parc photovoltaïque au sol, sur une partie d'une parcelle communale cadastrée AB 61 et sur une partie d'une parcelle privée cadastrée AB 68.

Le service instructeur de l'Etat, DDTM 66 / SEFSR, demande à ce que le Conseil Municipal se prononce sur le projet déposé.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération de principe déjà prise à ce sujet, D5 2020 en date du 15 janvier 2020 et met à disposition de son conseil, les éléments constitutifs de la demande de permis de construire déposée.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance des pièces constitutives de la demande de permis de construire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Emet un avis favorable sur la demande de permis de construire déposée.

- **AVIS SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSE PAR LA SOCIETE SOLEIL ELEMENTS 8 CONSISTANT EN UN PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE SITE DES BOUZIGUES LIEU- DIT « CAMPELLANES ».**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de permis de construire a été déposée en mairie le 02 février dernier par la société Eléments 8 et a été enregistrée sous le numéro PC06617421C0001 par les services municipaux, que ce permis est en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Ce projet consiste en l'installation d'un parc photovoltaïque au sol, sur une partie d'une parcelle communale cadastrée AB 61 et sur une partie d'une parcelle privée cadastrée AB 68.

Le service instructeur de l'Etat, DDTM 66 / SEFSR, demande à ce que le Conseil Municipal se prononce sur le projet déposé.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération de principe déjà prise à ce sujet, D5 2020 en date du 15 janvier 2020 et met à disposition de son conseil, les éléments constitutifs de la demande de permis de construire déposée.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance des pièces constitutives de la demande de permis de construire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Emet un avis favorable sur la demande de permis de construire déposée.

- **ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AU PERSONNEL COMMUNAL: MÉDAILLÉS D'HONNEUR DU TRAVAIL**

Monsieur le maire explique que compte tenu de leur ancienneté dans la fonction publique, 6 agents de la commune, Mesdames Stéphanie COMBAUT, Sylvie FARINES, Nathalie GIBERT, Céline NICOLAU, Véronique PARELLA, et Messieurs José CORBACHO, Mohamed EL OIAZZANI, et 1 élu, Monsieur Roger GARRIDO, ont pu obtenir une médaille du travail: la médaille d'honneur communale. En effet, la médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale récompense les personnes, fonctionnaires ou élus, qui ont manifesté une réelle compétence professionnelle et un dévouement constant au service des régions, départements et communes et de leurs établissements publics. La Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale comprend 3 échelons correspondant à l'ancienneté :

- Argent: 20 ans,
- Vermeil: 30 ans,
- Or: 35 ans.
- Stéphanie COMBAUT – médaille d’argent – 20 ans
- José CORBACHO – médaille d’argent – 20 ans
- Mohamed EL OIAZZANI – médaille d’argent – 20 ans
- Sylvie FARINES – médaille vermeil – 30 ans
- Roger GARRIDO – médaille d’argent – 20 ans
- Véronique PARELLA – médaille vermeil 30 ans

Les agents ne peuvent pas prétendre à la médaille Or 35 ans s’ils n’ont pas obtenu la médaille vermeil auparavant.

Monsieur le maire propose que la commune verse aux agents médaillés une prime exceptionnelle,

Montant prime versée par la commune

- Stéphanie COMBAUT – médaille d’argent – 20 ans – 250 €
- José CORBACHO – médaille d’argent – 20 ans – 250 €
- Mohamed EL OIAZZANI – médaille d’argent – 20 ans – 250 €
- Sylvie FARINES – médaille vermeil – 30 ans – 400 €
- Véronique PARELLA – médaille vermeil - 30 ans – 400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- valide l’attribution d’une prime exceptionnelle aux agents médaillés d’honneur du travail suivant les montants ci-dessus mentionnés;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

• **NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DE PILOTAGE ÉTUDE POUR LA RESTAURATION DU LIT DE LA TET AVAL – SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TET (SMTBV)**

Monsieur le Maire explique que le SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TET (SMTBV) se mobilise pour trouver une solution globale et pérenne sur les effets de l’incision du lit de la Têt entre Néfiach et Perpignan. Le syndicat s’est engagé dans le projet, inédit et de grande ampleur, de restaurer le lit de la Têt aval. Afin de préparer la phase de consultation sur les scénarios de restauration et le choix par le SMTBV de l’un d’entre eux, qui sera approfondi par une étude avant-projet, le SMTBV sollicite les communes pour nommer un représentant au comité de pilotage.

Monsieur le Maire propose Daniel ERRE en tant que représentant au Comité de pilotage de l’étude pour la restauration du lit de la Têt aval

Le Conseil Municipal oui son Président et après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents

ACCEPTE que Monsieur Daniel ERRE soit désigné en tant que représentant au Comité de pilotage de l'étude pour la restauration du lit de la Têt aval

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur

• **DECISION MODIFICATIVE N1 – BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur matérielle, il convient de modifier le budget communal comme ci-dessous proposé
Il donne lecture du document.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6682 : Indemnité de réaménagement d'emprunt (pour ordre)	287 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6688 : Autres	0,00 €	287 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	287 000,00 €	287 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6682 : Indemnité de réaménagement d'emprunt (pour ordre)	0,00 €	217 321,39 €	0,00 €	0,00 €
R-796 : Transferts de charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	217 321,39 €
TOTAL 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00 €	217 321,39 €	0,00 €	217 321,39 €
D-65888 : Autres	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	292 000,00 €	509 321,39 €	0,00 €	217 321,39 €

 INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 994,99 €
TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 994,99 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	287 000,00 €	287 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	287 000,00 €	287 000,00 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-166 : Refinancement de dette	0,00 €	1 184 259,13 €	0,00 €	0,00 €
R-166 : Refinancement de dette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 184 259,13 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 188 059,13 €	0,00 €	1 184 259,13 €
D-2041512 : GFP de rattachement - Bâtiments et installations	12 095,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	12 095,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2116 : Cimetières	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21561-1026 : VIDEO SURVEILLANCE	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 800,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-1058 : EXTENSION SALLE POLYVALENTE PERISCOLAIRE	0,00 €	50 094,99 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-1061 : TOIT RUE DU BOULOUNA	14 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	12 095,28 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	14 100,00 €	62 190,27 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	29 995,28 €	1 258 249,40 €	287 000,00 €	1 515 254,12 €

Total Général	1 445 575,51 €	1 445 575,51 €
----------------------	-----------------------	-----------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE décision modificative n°1 du budget communal

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document utile dans ce dossier.

- **DECISION MODIFICATIVE N1 – BUDGET annexe bâtiments commerciaux**

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur matérielle, il convient de modifier le budget annexe bâtiment commerciaux comme ci-dessous proposé
Il donne lecture du document.

66174 Code INSEE	Commune de Saint Feliu d'Avall Budget annexe Bâtiments commerciaux	DM n°1 2021
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	5 852,02 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	5 852,02 €	0,00 €	0,00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	5 652,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	5 652,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 852,02 €	5 852,02 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE décision modificative n°1 du budget annexe bâtiments commerciaux

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document utile dans ce dossier.

ORGANISATION DU TIRAGE AU SORT POUR LA DESIGNATION DES JURES CONSTITUANT LA LISTE PREPARATOIRE POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il convient de désigner les six jurés d'assises de la commune.

Le tirage au sort sur la liste électorale générale donne les résultats suivants :

- **BAILLETTE Michèle**
- **VITTET Alexandre**
- **SANTRAILLE épouse JEAN- BAPTISTE Fabienne**
- **FORCADEIL épouse ESTANOL Roselyne**
- **CLEMENT Julie**
- **DIAZ Christelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

☛ **VALIDE** la liste des jurés tirés au sort sur la liste électorale générale.

La séance est levée à 19h00